

Système de guidage EZ-Guide® Plus

Notes de version du Firmware v3.10

- Introduction
- Nouvelles caractéristiques et modifications importantes
- Petites modifications
- Fonctionnement de la technologie de compensation de terrain T2
- Procédure de mise à jour
- Informations supplémentaires

Version 3.10
N. de pièce 58402-XX-FRA
Révision A
Février 2006

Informations de contact

Trimble Navigation Limited
Agriculture Division
7401 Church Ranch Blvd
Westminster, CO 80021
Etats-Unis

Tél: +1-913-495-2700
www.EZ-Guide.com

Copyright et marques

© 1999–2006, Trimble Navigation Limited. Tous droits réservés. Trimble, AgGPS, et EZ-Guide sont des marques déposées de Trimble Navigation Limited, enregistrées dans le Bureau des brevets et des marques aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Autopilot, EZ-Steer, EZ-Toolbox, Freeplay, et T2 sont des marques de commerce de Trimble Navigation Limited.

Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notes de version

Celle-ci est la version de Février 2006 (Révision A) des *Notes de version du Système de guidage EZ-Guide Plus*, numéro de pièce 58402-XX-FRA. Elle s'applique à la version 3.10 du firmware du système de guidage EZ-Guide Plus.

Conditions de la garantie limitée

Garantie limitée du produit

Sujet aux conditions spécifiées dans ce document, Trimble Navigation Limited ("Trimble") garantit que ce produit de matériel Trimble (le "Produit") est sans défauts de matériaux et de travail et est conforme dans l'ensemble aux spécifications publiées par Trimble pendant une période d'un (1) an, à compter de la date de livraison. La garantie présentée dans cet alinéa ne s'applique pas aux produits logiciels.

Produit logiciel

Ce produit logiciel de Trimble qu'il soit fourni comme un produit logiciel d'ordinateur autonome, intégré dans les circuits de matériel comme firmware, incorporé dans la mémoire flash ou stocké sur un support magnétique ou d'autre support est sous licence et pas vendu. S'il est accompagné d'une concession d'utilisateur final séparé, l'utilisation d'un tel logiciel sera sujet aux conditions de cette concession d'utilisateur final (y compris toute condition de garantie limitée, exclusion et limitation), qui gouverneront les conditions spécifiées dans cette garantie limitée).

Mise à jour de logiciels

Pendant la période de garantie limitée, vous êtes en droit de recevoir des Mises à Jour Correctives (Fix Updates) et des Mise à Jour Mineures (Minor Updates) du produit logiciel que Trimble lance et met sur le marché et qu'il ne facture pas séparément, dans la limite des procédures générales de livraison aux acheteurs de produits Trimble. Si vous avez acheté le produit auprès d'un distributeur Trimble agréé et non auprès de Trimble directement, Trimble peut, à sa guise, envoyer la Mise à Jour Corrective ou la Mise à Jour Mineure du logiciel au distributeur Trimble qui se chargera de vous la distribuer. Les Mises à Jour Majeures, les nouveaux produits ou les sorties de logiciels entièrement neufs, telles qu'identifiées par Trimble sont expressément exclues de ce processus de mise à jour et de garantie limitée. La réception de mises à jour logicielles ne prolonge en aucun cas la période de garantie limitée.

Pour les besoins de cette garantie les définitions suivantes s'appliquent: (1) La "Mise à Jour Corrective" est une correction d'erreur ou toute autre mise à jour créée pour corriger une version logicielle antérieure ne se conformant pas entièrement aux spécifications publiées; (2) une "Mise à Jour Mineure" survient quand des améliorations ont été apportées aux fonctions courantes d'un programme logiciel; et (3) une "Mise à Jour Majeure" survient quand de nouvelles fonctions déterminantes sont ajoutées au logiciel ou quand un nouveau produit comportant de nouvelles fonctions remplace le développement ultérieur d'une gamme de produit actuelle. Trimble se réserve le droit de déterminer, à sa seule discrétion, ce qui constitue une nouvelle fonction déterminante et une mise à jour majeure.

Réparations en garantie

Si le produit Trimble tombe en panne pendant la période de garantie pour des raisons couvertes par cette Garantie Limitée et que vous signalez ladite défaillance à Trimble pendant la période de garantie, Trimble choisit de réparer OU de remplacer le produit non conforme OU de rembourser le prix que vous avez réglé pour le produit, à condition que vous retourniez le produit à Trimble conformément aux procédures standard d'autorisation de retour de matériel de Trimble.

Comment bénéficier du Service de Garantie

Pour bénéficier du service de garantie pour le produit, veuillez contacter votre concessionnaire Trimble. Vous pouvez aussi contacter Trimble directement pour demander à bénéficier du service de garantie au N°: +1-408-481-6940 (24/24) ou envoyer votre requête par mail à l'adresse: trimble_support@trimble.com. N'oubliez pas de nous donner les indications suivantes:

- vos nom, adresse et coordonnées téléphoniques
- un justificatif d'achat,
- cette carte de garantie
- une description du produit non conforme sans oublier le numéro de modèle
- et une explication du problème.

Le technicien SAV peut avoir besoin d'informations supplémentaires en fonction de la nature du problème.

Exclusions de la garantie et renonciation

Cette garantie ne sera appliquée que dans le cas et dans la mesure où: (i) le Produit est installé, configuré, interfacé, stocké et utilisé de façon correcte et selon les spécifications et le manuel de l'utilisateur applicables de Trimble, et (ii) le Produit n'est pas modifié ou employé improprement. La garantie précédente ne s'appliquera pas à, et Trimble ne sera pas responsable pour, toute demande de contravention de la garantie basée sur (i) des défauts ou des problèmes de fonctionnement qui se produisent à cause de la combinaison ou l'utilisation du Produit ou du Logiciel avec des produits, des informations des systèmes ou des périphériques qui ne sont pas fabriqués, fournis ou spécifiés par Trimble; (ii) le fonctionnement du Produit ou du Logiciel sous toute spécification autre que, ou en plus des spécifications standard de Trimble pour ses produits; (iii) la modification ou l'utilisation non autorisée du Produit ou du Logiciel; (iv) les dommages à cause de la foudre ou d'autres décharges électriques, ou l'immersion dans l'eau douce ou salée ou la pulvérisation; ou (v) l'usure normale des pièces de consommation (par exemple, les batteries) Trimble ne garantit pas les résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. NOTE CONCERNANT LES PRODUITS MUNIS DE LA

TECHNOLOGIE GPS: TRIMBLE NAVIGATION LIMITED N'EST PAS RESPONSABLE POUR L'OPÉRATION OU LE MANQUE D'OPÉRATION DES SATELLITES GPS OU LA DISPONIBILITÉ DES SIGNAUX DE SATELLITES GPS.

LES GARANTIES CI-DESSUS DÉCLARENT LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE TRIMBLE ET VOS RECOURS EXCLUSIFS POUR LES PRODUITS ET LE LOGICIEL. SAUF STIPULE DANS CETTE GARANTIE, TRIMBLE FOURNIT LES PRODUITS ET LE LOGICIEL "TELS QUELS", SANS GARANTIE EXPRESSE OU IMPLIQUÉE DE TOUTE SORTES DE LA PART DE TRIMBLE NAVIGATION LIMITE OU DE TOUTE PERSONNE IMPLIQUÉE DANS SA CRÉATION, PRODUCTION, INSTALLATION OU DISTRIBUTION Y COMPRIS, MAIS PAS LIMITÉS À, LES GARANTIES SUGGÉRÉES DE VALEUR COMMERCIALE ET DE CAPACITÉ POUR UN BUT PARTICULIER, PROPRIÉTÉ ET NON CONTRAVENTION. LES GARANTIES EXPRESSES INDIQUÉES SONT AU LIEU DE TOUTE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DE LA PART DE TRIMBLE SURVENANT OU RELATIVEMENT A, TOUT PRODUIT OU LOGICIEL.

CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR LA DURE D'UNE GARANTIE IMPLIQUE, DONC LA GARANTIE CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

Limitation de responsabilité

L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE TRIMBLE SELON TOUTE PROVISION DANS CETTE GARANTIE SERA LIMITÉE À LA SOMME PAYÉE PAR VOUS POUR LE PRODUIT OU LA LICENCE LOGICIEL. À L'ÉTENDUE MAXIMUM PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TRIMBLE NE SERA PAS RESPONSABLE A VOUS-MÊMES POUR TOUTE PLAINTES DE DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉQUENTIEL DE TOUT TYPE ET SOUS TOUTE CIRCONSTANCE OU THÉORIE LÉGALE AYANT RAPPORT AUX PRODUITS OU AU LOGICIEL, À LA DOCUMENTATION ET AUX MATÉRIELS ACCOMPAGNANTS (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, DES DOMMAGES A CAUSE DE PERTE DE BÉNÉFICE COMMERCIALE, DÉRANGEMENT COMMERCIAL, PERTE DES INFORMATIONS COMMERCIALES OU PERTE PÉCUNIAIRE), ET INDIFFÉRENT À SI TRIMBLE A ÉTÉ NOTIFIÉ D'UNE TELLE PERTE ET AUX RAPPORTS COMMERCIAUX QUE POURRAIENT AVOIR DÉVELOPPÉS ENTRE VOUS ET TRIMBLE. A CAUSE DU FAIT QUE CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉQUENTES, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

IMPORTANT: LES CLAUSES DE GARANTIE LIMITEES TRIMBLE CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS AUX PRODUITS ACHETES DANS LES JURIDICTIONS, TELLES QUE LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE EUROPÉENNE, DANS LESQUELS LES GARANTIES PRODUIT SONT OBTENUES AUPRES DU DISTRIBUTEUR LOCAL. AUQUEL CAS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE CONCESSIONNAIRE TRIMBLE POUR CONNAÎTRE LES INFORMATIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

Enregistrement

Pour recevoir des informations relatives aux mises à jour et aux nouveaux produits, veuillez contacter votre concessionnaire local ou visiter le site Internet Trimble à l'adresse suivante www.trimble.com/register. Lors de

l'enregistrement, vous pouvez choisir le bulletin d'information, les informations de mise à jour ou de nouveau produit que vous désirez.

Notices

Notice aux clients de l'Union européenne

Pour des renseignements concernant le recyclage du produit et pour de plus amples informations, veuillez visiter www.trimble.com/ev.shtml.

Recyclage en Europe: Pour le recyclage DEEE Trimble (Déchets des équipements électriques et électroniques, les produits actionnés par l'électricité.), appelez: +31 497 53 2430, et demandez le responsable DEEE, ou envoyez par courrier une demande pour les instructions de recyclage à: Trimble Europe BV
c/o Menlo Worldwide Logistics
Meerheide 45
5521 DZ Eersel, NL



Contrat de licence utilisateur final

IMPORTANT À LIRE ATTENTIVEMENT. CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CONTRAT") EST UN CONTRAT LÉGAL CONCLU ENTRE VOUS ET TRIMBLE NAVIGATION LIMITED et s'applique aux logiciels informatiques, fournis en même temps que le produit Trimble que vous avez acheté (qu'ils soient intégrés aux circuits matériels sous forme de microprogramme, stockés dans la mémoire flash ou sur une carte PCMCIA ou sur un support magnétique ou autre) ou livrés en tant que produit logiciel autonome, et englobe tous les documents d'accompagnement imprimés et la documentation « en-ligne » ou électronique ("Logiciel"). Le logiciel comprend aussi tout logiciel (y compris, sans restriction, les évolutions et mises à jour) que vous téléchargez depuis le site Internet de Trimble. EN CLIQUANT SUR LE BOUTON DE CONFIRMATION "OUI" OU EN INSTALLANT, COPIANT OU UTILISANT LE LOGICIEL DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DE CE CONTRAT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CONTRAT, VEUILLEZ IMMÉDIATEMENT RETOURNER LE LOGICIEL NON UTILISÉ ET LES PRODUITS TRIMBLE ASSOCIÉS AU POINT DE VENTE OÙ VOUS LES AVEZ OBTENUS POUR REMBOURSEMENT INTÉGRAL.

Ce logiciel est protégé par les lois et traités internationaux sur les droits d'auteurs, ainsi que par d'autres lois et traités régissant la propriété intellectuelle. Le logiciel est cédé sous licence et non vendu.

1 LICENCE PRODUIT LOGICIEL

1.1 Octroi de licence. Ce contrat vous accorde le droit non-exclusif d'utiliser une copie du logiciel sous une forme lisible par machine sur n'importe quel système informatique. Ladite utilisation se limite à l'utilisation avec les produits Trimble sur tout matériel informatique et système d'exploitation pour lesquels elle était prévue. Vous êtes autorisé à déplacer le logiciel d'un ordinateur à un autre, mais vous ne pouvez utiliser le logiciel que sur un ordinateur. Si vous êtes un professionnel et non une personne privée, vous pouvez autoriser les collaborateurs de votre entreprise à utiliser le logiciel, mais uniquement une personne à la fois et sur un ordinateur à la fois. Vous pouvez aussi stocker ou installer une copie du logiciel sur un périphérique de stockage, comme un serveur réseau ne servant qu'à installer ou exploiter le logiciel sur les autres ordinateurs de votre réseau interne; mais dans ce cas, vous devez vous procurer une licence pour chaque ordinateur distinct sur lequel le logiciel est installé ou exploité à partir du

périphérique de stockage. La licence accordée pour le logiciel ne peut pas être partagée ou utilisée de manière concurrente sur des ordinateurs différents.

1.2Autres droits et restrictions. (1) Le logiciel contient de précieux secrets commerciaux appartenant à Trimble et à ses fournisseurs. Dans la mesure où cela est permis par une loi correspondante, vous ne devez pas, ni n'autoriserez un tiers à copier, décompiler, désassembler ou soumettre autrement le produit à l'ingénierie inverse, ni essayer de le faire, à condition que, toutefois, dans la mesure où des lois obligatoires en vigueur (comme par exemple, les lois nationales appliquant la directive CE 91/250 sur la protection juridique des programmes informatiques) ne vous donnent le droit de procéder à l'une des activités mentionnées ci-dessus sans le consentement de Trimble afin d'obtenir certaines informations relatives au Logiciel pour des besoins spécifiés dans les statuts respectifs (p.ex. l'interopérabilité), vous acceptez par le présent que, avant de faire valoir de tels droits, vous demanderez d'abord les informations en question par écrit à Trimble en expliquant en détail pourquoi vous avez besoin des dites informations. C'est uniquement si et après que Trimble, à son exclusive discrétion, rejette partiellement ou en totalité votre requête que vous pourrez exercer de tels droits statutaires. (2). Ce Logiciel est sous licence en tant qu'un produit unique. Vous n'avez pas le droit de séparer ses parties constitutives pour une utilisation sur plus d'un ordinateur. (3) Vous n'avez pas le droit de louer, céder à bail ni prêter le Logiciel à moins que vous ne soyez un revendeur de produits Trimble opérant dans le cadre d'un contrat écrit distinct conclu avec Trimble et des agents agréés par Trimble à le faire. (4) Aucun travail de service de traitement à façon, aucune licence utilisateurs multiples ni contrat d'exploitation partagée n'est autorisé. Pour les besoins de ce contrat, "le travail de service de traitement à façon" sera supposé englober, sans restriction, l'utilisation du Logiciel pour traiter ou générer des données de sortie pour le bénéfice de ou pour les besoins services rendus à un tiers sur Internet ou tout autre réseau de communications. (5) Vous êtes en permanence habilité à céder la totalité de vos droits dans le cadre de ce contrat, sous réserve que ne gardiez aucune copie et que vous cédiez la totalité du logiciel (y compris tous les composants, les documents imprimés et informatiques, les mises à jour et ce Contrat) et que le bénéficiaire accepte les termes de ce Contrat. Si la portion du Logiciel est une mise à jour, toute cession doit englober toutes les versions antérieures du Logiciel. (6) Vous n'avez pas le droit d'exporter le Logiciel ni sa technologie sous-jacente en infraction avec les lois américaines et étrangères en vigueur relatives à l'exportation. (7). Sans porter préjudice à aucun autre droit, Trimble est habilité à résilier ce Contrat sans préavis si vous ne vous conformez pas aux termes et conditions du présent Contrat. Auquel cas, vous devez détruire toutes les copies du Logiciel et la totalité de ses composants.

1.3Droits d'auteur. Tout droit d'auteur et de propriété relatif au Logiciel (y compris mais non limité aux images, photographies, animations, documents vidéo et audio, à la musique et aux textes contenus dans le logiciel), les documents d'accompagnement imprimés et les copies éventuelles du

Logiciel sont la propriété de Trimble et de ses fournisseurs. Vous n'avez pas le droit d'enlever, de recouvrir ou d'altérer les avis de brevet, de droit d'auteur ou de marque de fabrique figurant sur le logiciel, intégrés à ou affichés par ce dernier ou figurant sur son emballage et ses produits associés. Mais, vous pouvez soit (1) faire une copie du Logiciel uniquement pour les besoins de la sauvegarde ou de l'archivage ou (2) Le Logiciel est cédé sous licence en tant que produit intégral. Vous n'avez pas le droit de séparer ses composants Vous êtes en permanence habilité à céder la totalité de vos droits dans le cadre de ce contrat, sous réserve que ne gardiez aucune copie et que vous cédiez la totalité du logiciel (y compris tous les composants, les documents imprimés et informatiques, les mises à jour et ce Contrat) et que le bénéficiaire accepte les termes de ce Contrat. Si la portion du Logiciel est une mise à jour, toute cession doit englober toutes les versions antérieures du Logiciel. (6) Vous n'avez pas le droit d'exporter le Logiciel ni sa technologie sous-jacente en infraction avec les lois américaines et étrangères en vigueur relatives à l'exportation. (7) installer le Logiciel sur un seul ordinateur sous réserve que vous conserviez l'original uniquement pour les besoins de la sauvegarde ou de l'archivage. Vous n'avez pas le droit de photocopier les documents d'accompagnement imprimés.

1.4Droits limités imposés au gouvernement américain.

L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le Gouvernement des Etats-Unis est soumise à des restrictions telles qu'énoncées dans ce Contrat et tel qu'indiqué dans DFARS 227.7202-1(a) et 227.7202-3(a) (1995), DFARS 252.227-7013(c)(1)(ii) (OCT 1988), FAR 12.212(a) (1995), FAR 52.227-19, ou FAR 52.227-14(ALT III), selon le cas.

2GARANTIE LIMITEE.

2.1Garantie limitée. Trimble garantit que le Logiciel fonctionne en grande partie conformément aux documents d'accompagnement imprimés pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception. Cette garantie limitée vous donne des droits juridiques spécifiques ; il se peut que vous bénéficiiez d'autres droits qui varient d'une juridiction nationale à l'autre. La garantie limitée ci-dessus ne s'applique pas aux corrections d'erreurs, aux évolutions ou mises à jour du Logiciel après expiration de la période de garantie limitée de quatre-vingt-dix (90) jours, qui sont fournis "TEL QUEL" et sans garantie sauf mention écrite contraire de Trimble. Parce que le Logiciel est d'une complexité inhérente et qu'il ne peut pas être totalement exempt de non-conformités, de défauts ou d'erreurs, nous vous conseillons de vérifier votre travail. Trimble ne garantit pas que le Logiciel va fonctionner sans erreurs ou de manière ininterrompue, qu'il va répondre à vos besoins ou attentes ni que toutes les non-conformités pourront être ou seront corrigées.

2.2Recours du client. La seule obligation de Trimble et de ses fournisseurs, et votre seul recours, eu égard au Logiciel sera, au gré de Trimble (a) la réparation ou le remplacement du Logiciel ou (b) le remboursement du coût de licence payé pour tout Logiciel non conforme à la garantie limitée de Trimble. Cette garantie limitée s'éteint si la défaillance du Logiciel est due à un accident, à une utilisation non conforme, à une

mauvaise application. Tout logiciel de remplacement sera garanti pour le restant de la période de garantie d'origine ou pendant trente (30) jours, selon la période la plus longue.

2.3 AUCUNE AUTRE GARANTIE. Dans la mesure maximale autorisée par la législation en vigueur, Trimble et ses fournisseurs rejettent toutes les autres garanties et conditions, qu'elles soient expresse ou implicites, y compris sans toutefois s'y limiter, les garanties et conditions implicites de qualité marchande et d'aptitude à une utilisation spécifique, le droit de propriété et la non-violation eu égard au Logiciel et aux fournitures de services d'assistance ou au manquement à fournir de tels services. Dans la mesure autorisée par la législation en vigueur, les garanties et conditions implicites relatives au Logiciel sont limitées à quatre-vingt-dix (90) jours. Vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient d'une juridiction nationale à l'autre.

2.4 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. Dans le cadre des clauses de ce Contrat, la seule responsabilité de Trimble se limite au montant que vous avez payé pour la licence du Logiciel. Dans la mesure maximale autorisée par la législation en vigueur, en aucun cas, Trimble ou ses fournisseurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de dommages spéciaux, fortuits, indirects ou consécutifs quels qu'ils soient (y compris, sans restriction, les dommages pour pertes de bénéfices commerciaux, les dommages dus à des interruptions d'activité, la perte d'informations commerciales ou toute autre perte pécuniaire) résultant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le Logiciel, ou de la fourniture de services d'assistance ou du manquement à fournir de tels services, même si Trimble a été informé de l'éventualité de tels dommages. Comme certains états et juridictions n'autorisent pas l'exclusion ni la limitation de responsabilité en matière de dommages consécutifs ou fortuits, la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

2.5 VEUILLEZ NOTER: Si vous avez acheté ce produit auprès d'un vendeur situé dans la Communauté Européenne, les clauses de garantie de ce chapitre 2 ne s'appliquent pas. Veuillez contacter votre revendeur pour connaître les informations de garantie en vigueur.

3 GENERALITES

3.1 Ce contrat est régi par les lois de l'Etat de Californie et la législation fédérale des Etats-Unis en vigueur sans référence aux principes ou clauses de "conflit de lois". La Convention des Nations Unies relative aux Contrats pour la Vente Internationale de Marchandises ne s'applique pas à ce Contrat. La juridiction et la compétence de tout litige ou de toute décision judiciaire résultant de ou lié au présent Contrat ou au Logiciel seront exclusivement situés ou transférés aux tribunaux du Comté de Santa Clara, Californie, et/ou à la Cour de District des Etats-Unis pour le District Nord de la Californie. Vous consentez à et acceptez par le présent de ne pas contester ladite juridiction, compétence et loi en vigueur.

3.2 Section 3.1 Nonobstant, si vous avez acheté ce produit au Canada, ce Contrat est régi par la législation de la Province de l'Ontario, Canada. Auquel cas, chacune des parties à ce Contrat dépend irrévocablement de la juridiction des cours de justice de la Province de l'Ontario et accepte en outre d'entamer tout litige susceptible de survenir dans le cadre de

ce Contrat auprès des cours de justice situées dans le District Juridique de York, Province de l'Ontario. Si vous avez acheté ce produit dans l'Union Européenne, ce Contrat est régi par la législation des Pays-Bas, excluant les règles régissant les conflits de lois et excluant la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises. Auquel cas, chacune des parties de ce Contrat dépend irrévocablement de la juridiction des cours de justice des Pays-Bas et accepte en outre d'entamer tout litige susceptible de survenir dans le cadre de ce Contrat auprès des cours de justice de La Haye, Pays-Bas.

3.3 Trimble émet une réserve sur tous les droits non expressément accordés par ce Contrat.



Introduction

Ces notes de version décrivent les nouvelles caractéristiques et les modifications apportées à la documentation du système de guidage EZ-Guide® Plus version 3.10.

Sommaire

Ces notes de version comprennent des informations concernant:

De nouvelles caractéristiques et modifications importantes:

- Améliorations des paramètres des véhicules enregistrés
- Type de trajet Row Finder
- Déport d'outil
- Fonction Cartographie d'aire
- Suppression des lignes AB
- Ecran Sélect. AB stockée amélioré
- Incrément d'avance
- Vue de l'erreur hors ligne
- Code de passe
- Modifications apportées aux tournières en spirale
- Lignes AB enregistrées numérotées
- Entrée et sortie NMEA

Petites modifications:

- Problème de changement de ligne courbe adaptative en bout de champ
- Nouvelles options de texte d'état pour OmniSTAR XP/HP
- Guidage dans les tournières de pivot
- Paramètres de configuration du véhicule
- Mise à jour de la documentation
- Autres modifications

Fonctionnement de la technologie de compensation de terrain T2™

Nouvelles caractéristiques et modifications importantes

Améliorations des paramètres des véhicules enregistrés

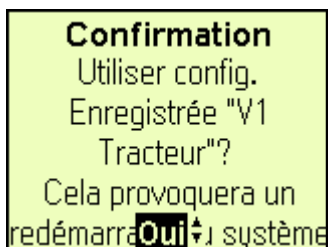
Le firmware EZ-Guide Plus version 3.10 enregistre plus d'informations de configuration de véhicule que les versions précédentes du firmware.

Si vous avez enregistré une configuration de véhicule pour le système EZ-Steer™ dans une version précédente du firmware, cette configuration ne sera pas compatible avec le firmware version 3.10.

Si vous avez une ou plusieurs configurations de véhicule enregistrées et voulez effectuer la mise à jour au firmware EZ-Guide Plus avec version 3.10:

1. Notez les informations de configuration des véhicules.
Pour de plus amples informations concernant quels paramètres enregistrer, référez-vous à Paramètres de configuration de véhicule à la page 17.
2. Mettez à jour le firmware.
3. Entrez de nouveau les informations de configuration du véhicule manuellement.
4. Enregistrez la configuration du véhicule.

Avec le firmware EZ-Guide Plus version 3.10, le système redémarre automatiquement afin d'installer les nouveaux paramètres lorsque vous rechargez une configuration de véhicule enregistrée.



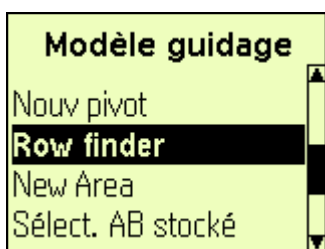
Type de trajet Row Finder

Il existe un type de trajet Row Finder basé sur le modèle Courbe adaptive.

Avec ce modèle, il est facile de trouver la nouvelle ligne sur laquelle il faut rouler après avoir tourné en bout de champ.



Astuce – Le guidage Row Finder fonctionne sur les lignes droites ou courbes.



Pour utiliser le type de trajet Row Finder:

1. Configurez la largeur d'andain et le déport d'outil.
2. Fixez le point A.
3. Roulez sur le premier passage.
4. Lorsque vous arrivez à la fin de la ligne, fixez le point B manuellement.
5. Utilisez les LEDs et l'écran pour passer à l'andain suivant.

Déport d'outil

Configurez un déport d'outil si l'outil n'est pas centré par rapport au véhicule.

Pour changer la valeur du déport d'outil:

1. Sélectionnez un nouveau type de trajet. L'écran *Andain/Outil* s'affiche.
2. Sélectionnez *Déport outil*.

-
3. Appuyez sur ▲ ou ▼ jusqu'à ce que la valeur correcte s'affiche.
 4. Appuyez sur OK.



Astuce – Dans certains cas de Courbes adaptives, il se peut qu'en utilisant un déport d'outil et en faisant un demi-tour serré, les changements de directions ne soient pas détectés. Si cela se produit, configurez Guidage / Auto-délect tour sur Non, et entrez manuellement le point B pour passer à la ligne courbe suivante.

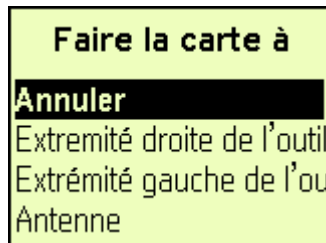
Fonction Cartographie de l'aire


La barre de guidage EZ-Guide Plus peut cartographier des aires caractéristiques, en calculer la superficie et les afficher à l'écran pendant les opérations de guidage.

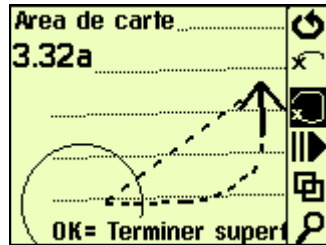
Cette fonction peut être utilisée pour cartographier un obstacle ou une zone d'exclusion dans le champ. Lorsque le système a terminé l'enregistrement, le nombre d'acres/hectares est calculé et affiché à l'écran.


Pour définir une aire

1. Dans l'écran d'actualisation de guidage sélectionnez Nouv. Area.
2. Sélectionnez le point sur le véhicule depuis lequel la mesure de l'aire sera effectuée (l'extrémité droite de l'outil, l'extrémité gauche de l'outil ou l'antenne).



-
3. Sélectionnez  pour commencer la définition de l'aire. La vue sur l'écran est mise à jour en continu au fur et à mesure que vous roulez autour des limites de l'aire.



4. Sélectionnez  pour terminer la définition de l'aire

La vue de l'aire restera affichée à l'écran jusqu'à ce que le système soit mis hors tension. Les aires ne sont pas enregistrées lorsque l'alimentation est coupée.

La Ligne AB/courbe/tournière précédemment utilisée sera automatiquement rechargée à la fin de la définition de l'aire.


Une seule aire peut être affichée à la fois.

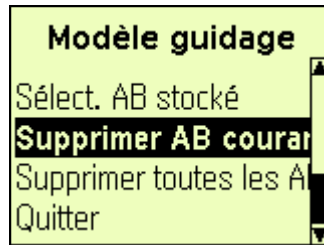
Le système EZ-Guide Plus ne permet pas le guidage sur la ligne de contournement des aires cartographiées.

Si nécessaire, vous pouvez utiliser la fonction pause pour interrompre le tracé de l'aire pour contourner par exemple un obstacle. Lorsque vous exécutez à nouveau sélectionnez l'icône Pause/repandre, une ligne droite est tracée entre les points de pause et de reprise.

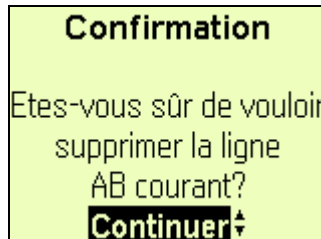
Suppression des lignes AB

Pour supprimer la ligne AB courante:

1. Sélectionnez  pour accéder à l'écran *Modèle guidage*.




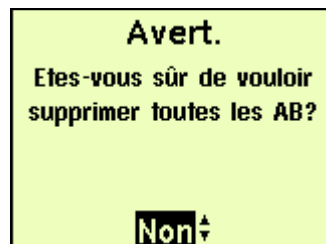
2. Sélectionnez *Supprimer AB courante*. L'écran *Confirmation* s'affiche.



3. Sélectionnez *Continuer* pour supprimer la Ligne AB, ou *Quitter* pour retourner à l'écran *Modèle guidage*.

Pour supprimer toutes les lignes AB stockées:

1. Sélectionnez  pour accéder à l'écran *Modèle guidage*.
2. Sélectionnez *Supprimer toutes les AB*. L'écran *Avert.* s'affiche.



3. Sélectionnez *Oui* pour supprimer toutes les lignes stockées, ou *Non* pour quitter.

Écran Sélect. AB stockée amélioré

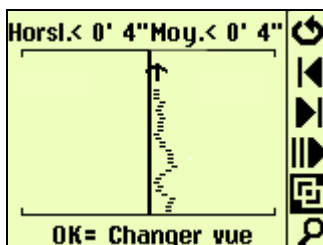
L'écran *Sélect. AB stockée* a été modifié afin de n'afficher que les lignes qui sont à moins de 3,2 km de la position courante. Ainsi il est plus facile de différencier les lignes AB qui sont proches entre elles.

Incrément d'avance

Pour changer l'incrément d'avance, sélectionnez *Guidage / Incrément d'avance*. Les paramètres par défaut sont 2,5 cm pour le système de guidage EZ-Guide Plus et le système à direction assistée EZ-Steer™, et 0,00 cm pour le système AgGPS® Autopilot™.

Vue de l'erreur hors ligne

Il y a une nouvelle vue d'erreur hors ligne qui affiche le trajet du véhicule par rapport à la ligne de guidage durant les dernières 10 secondes de déplacement. Cet écran a une échelle fixe de ±60 cm. Il est utilisé pour la calibration du système EZ-Steer.



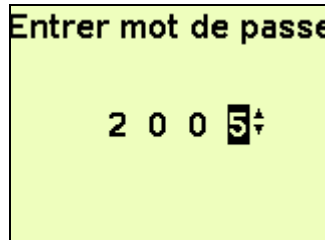
Pour sélectionner cette vue, appuyez sur 4.

Note – La vue d'erreur hors ligne n'est disponible qu'après la définition d'un champ.

Code de passe

L'option de code passe peut être utilisée pour empêcher des opérateurs sans expérience de modifier les paramètres de configuration du système EZ-Guide Plus.

Pour activer ou désactiver le code de passe, sélectionnez l'écran *Code de passe*. Le mot de passe correct est "2005". Vous ne pouvez pas modifier ce mode de passe.



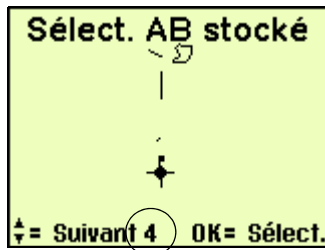
Modifications apportées aux tournières en spirale

Les trajets de tournière dans lesquels vous effectuez une spirale au centre du champ sans configurer un point A ou B ont été améliorés. Les icônes standard d'EZ-Guide Plus sont maintenant disponibles et permettent d'effectuer une pause, un zoom, ou de changer de vues pendant la définition d'une tournière.

Lorsque vous effectuez une tournière et puis rejoignez le cercle d'origine pour la première fois, le champ est enregistré immédiatement.

Lignes AB stockées sont numérotées

Afin de faciliter l'identification des champs dans l'écran *Sélect. AB stockée*, chaque champ est numéroté automatiquement, et les numéros s'affichent en bas de l'écran.



Les trois premiers numéros sont réservés aux tournières et aux courbes. La première ligne AB droite ou le premier pivot sera le numéro 4.

***Note** – Pour afficher le numéro de la ligne AB sur la vue principale, sélectionnez B. de guidage / Ecran texte et puis configurez l'un des champs de texte d'état sur N. de champ.*

Entrée et sortie NMEA

Le système EZ-Guide Plus permet à partir de la version 3.0 d'envoyer et de recevoir simultanément des messages NMEA. Cela permet de fournir des positions à un contrôleur de rendement, un semoir ou un ordinateur portable pendant l'utilisation d'un récepteur GPS externe tel que l'AgGPS 252/332.

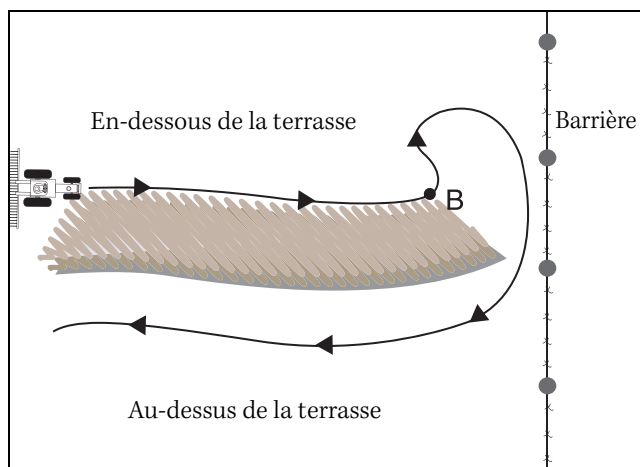
Pour envoyer et recevoir des messages NMEA simultanément, connectez la barre de guidage et le récepteur externe à un ordinateur ou autre périphérique puis configurez la barre de guidage et le récepteur externe.

Pour de plus amples informations, référez-vous à *EZ-Guide Plus Lightbar: Using Simultaneous NMEA Input and NMEA Output Support Note* à www.EZ-Guide.com.

Petites modifications

Problème de sélection automatique de la prochaine ligne de guidage courbe adaptative sur les terrasses

Quelques fois la barre de guidage ne sélectionne pas la ligne souhaitée lors d'un virage en bout du champ. Par exemple, cela peut se produire lorsqu'il n'y a pas assez d'espace (comme illustré dans le schéma ci-dessous) pour effectuer un demi-tour simple. .



Pour éviter ce problème:

1. Sélectionnez l'écran *Guidage* et configurez l'option Auto-détection tour sur Non.
2. A la fin de chaque andain, enregistrez un point B manuellement.

Nouvelles options de texte d'état pour OmniSTAR XP/HP

Lorsque vous utilisez OmniSTAR XP/HP avec des récepteurs optionnels AgGPS 252 ou 332 en option, il y a deux nouvelles options de texte d'état:

- *Etat GPS* affiche l'état XP/HP(Convr./Pas convrg.).
- *Dist conv* affiche la distance de convergence XP/HP.

Guidage dans les tournières de pivot

Lorsque vous définissez un pivot partiel, le firmware EZ-Guide Plus version 3.10 affiche les informations de guidage pour l'ensemble du pivot.

La section du pivot qui se trouve en dehors des points A et B est définie comme une tournière et le guidage s'affiche comme une ligne pointillée.

Note – Lorsque vous roulez au-delà des points A et B d'un pivot, l'avertissement Tournières s'affiche tous le temps.

Paramètres de configuration de véhicule

Les paramètres dans les tables suivantes sont enregistrés dans la configuration du véhicule:

Général	Compensation de terrain	EZ-Steer
Déport ant/outil	Orientation	Déport d'antenne/essieu
Largeur d'andain	Filtre T2	Type du véhicule
Déport d'outil	Hauteur d'antenne	Diamètre du volant
Code de passe	Calibration de roulement	Angle par tour
ID réseau RTK Autopilot	Masquer le menu EZ-Steer	Freeplay gauche
	Tech T2 oui/non	Freeplay droit
		Empattement
		Filtre de direction EZ-Steer
		Vitesse moteur
		Aggressivité
		Vitesse min et max
		Angle et distance de mise en prise
		Distance de dégagement
		Sensibilité annul.
		Engager sur AB
		Délai opérateur
		Interrupt. siège.

Barre de guidage	Guidage	Avertissements	GPS
Lignes de progression activées/désactivées	Poursuivre/traîner	Avert tournière	Satellites min au démarrage
Andains adjacents activé/désactivé	Espacement LED	Délai tournière	HDOP max au démarrage
Limite du champ activée/désactivée	Temps Voir en avant	Avertissement hors ligne	Type de correction
Affichage Ligne AB	Auto-délect tour	Avert. préc basse	Lim correcte (temps max de correction)
Gestion des vues	Incrément d'avance	Avertissement audible	SNR min GPS
Affichage chemin			Elévation min GPS
Contraste			Paramètres du filtre OnPath
Rétroéclairage			Filtre PV
Luminosité			Temps rappel OnPath
Luminosité LED			Sauvegarde VBS
Déport antenne/outil			Paramètres satellites WAAS/EGNOS
Montage de barre de guidage			Autoseed
Sélections des vues de carte et de l'écran d'état			
Options de l'écran			
Params port donns			
Fréquence de sortie impulsions radar			
Angle de sortie impulsions radar			
Unités			
Langue			

Note – Lorsque vous restaurez la configuration d'un véhicule enregistrée, la barre de guidage doit se réinitialiser afin de prendre en compte l'ensembles des paramètres correctement.

Mise à jour de la documentation

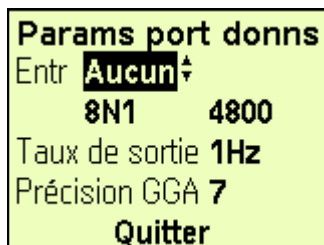
Lorsque vous roulez avec un déport d'outil, la flèche indique la position de l'outil, et non pas la position de l'antenne GPS. Cela diffère des informations du *Manuel des premiers pas du Système de guidage EZ-Guide Plus* version 3.00A.

Autres modifications

Des modifications supplémentaires suivantes ont été réalisées dans la version 3.10:

- Un champ *Précision GGA* a été ajouté au menu *Params port donns*. Vous pouvez configurer la barre de guidage pour qu'elle délivre des messages GGA à six ou sept décimales.

Utilisez cette configuration si vous devez fournir des positions NMEA à un contrôleur de rendement demandant des positions GGA à 6 décimales



- Lorsque vous utilisez le système de corrections EGNOS, les paramètres par défaut des satellites sont:

Satellite	Paramètre par défaut
AOR-E	Attn santé
ARTEMIS	Non
IOR-W	Non
IOR	Non

- Les messages RMC NMEA ne s'affichent plus comme des messages vides lorsque vous utilisez des positions GPS non corrigées.

-
- La valeur des intervalles de largeur d'andain est maintenant de 0,01 m (1 cm).
 - Vous pouvez changer la vue entre Plan et Perspective pendant la définition d'un champ.
 - L'écran *Déport antenne* (auquel on a accès à partir de l'écran *B. de guidage*) est dénommé maintenant l'écran *Déport/ant/outil*
 - La valeur d'inclinaison peut être affichée sous forme de texte d'état. Pour sélectionner cette option, sélectionnez l'écran *Ecran texte* et configurer l'une des options d'affichage sur Incl.
 - Il n'est pas possible d'afficher la valeur Incl. lorsque vous utilisez la barre de guidage avec le système de guidage automatique AgGPS Autopilot.
 - Lorsque le système est configuré pour utiliser les unités US, les écrans *Déport axe/ant* et *Déport ant/outil* affichent les unités en pouces, au lieu des pieds et pouces
 - L'option Engager sur AB s'affiche sur des écrans différents en fonction du système qui est connecté à la barre de guidage. Si un système AgGPS Autopilot est connecté à la barre de guidage, on peut trouver l'option Engager sur AB dans l'écran de guidage. Si un système d'assistance à la conduite EZ-Steer est connecté à la barre de guidage, on peut trouver l'option Engager sur AB dans *EZ-Steer / Options de prise*.
 - Les kits EZ-Guide Plus numéro de pièce 52000-80-POR sont paramétrés avec un temps d'anticipation "Voir en avant" de deux secondes.
 - Lorsque vous effectuez un trajet Tournière et sélectionnez l'icône D pour mettre fin à la tournière, l'avertissement Tournière finale? s'affiche. Sélectionnez Oui pour confirmer qu'il s'agit de la tournière finale, ou sélectionnez Non pour continuer le guidage.



Attention – Si la barre de guidage EZ-Guide Plus et un récepteur AgGPS 252 démarrent exactement le même temps, la séquence de démarrage de la barre de guidage peut s'arrêter et l'écran peut rester noir. Si cela se produit, mettez le récepteur GPS et la barre de guidage sous tension l'un après l'autre.



Attention – Il peut être que les types de correction que vous n'avez pas achetés sont encore disponibles dans le champ Types de correction. Évitez de sélectionner l'une de ces corrections afin d'éviter de recevoir de positions GPS de faible précision.

Fonctionnement de la technologie de compensation de terrain T2

Lorsque le système de guidage EZ-Guide Plus est connecté au contrôleur du système EZ-Steer équipé du système de compensation de terrain, la barre de guidage peut bénéficier de la technologie de compensation de terrain T2.

Note – Pour obtenir la fonction d'assistance à la conduite l'ensemble du système EZ-Steer est requis, y compris le moteur.

Installation de la technologie T2

1. Boulonnez fermement le contrôleur EZ-Steer au plancher ou dans une position basse sur la paroi arrière de la cabine.
2. Connectez le contrôleur au système et mettez-le sous tension.
Le menu *Comp. terrain* est maintenant disponible.
3. Sélectionnez *Compensation terrain / Hauteur antenne* et configurez la hauteur de l'antenne.
4. Sélectionnez *Compensation terrain / Orientation* et configurez l'orientation du contrôleur.

-
5. Sélectionnez *Compensation terrain / Calibration* et effectuez la procédure de calibration du système de compensation du terrain.
 6. Sélectionnez *EZ-Steer / Déport axe/ant* et configurez le déport de l'essieu par rapport à l'antenne.
 7. Sélectionnez *EZ-Steer / EZ-Calibration* pour exécuter l'assistant EZ-Calibration.

Configuration du filtre T2

Si vous possédez un système d'assistance à la conduite EZ-Steer, utilisez la table suivante comme un guide afin de sélectionner l'option de filtre la plus appropriée à votre véhicule. Ces options de filtre ont été optimisées pour différentes conditions de véhicule et de terrain. Le fabricant vous recommande d'utiliser l'option par défaut Heavy3 à moins les performances ne soient pas satisfaisantes.

Paramètre du filtre	Description
Roulement seul	Peut donner des résultats satisfaisants lors de l'utilisation d'un pulvérisateur avec cabine suspendue à des vitesses supérieures à 20 kph.
Heavy3 (défaut)	Cette option de filtre offre un fonctionnement satisfaisant avec différentes positions d'antenne et différentes vitesses d'avancement. Ce filtre fournira dans presque tous les cas les meilleures performances que l'antenne soit montée sur le toit de la cabine ou que vous utilisiez des trajets courbe, pivot ou tournière.

Sélectionnez *Compensation terrain / Filtre* pour changer de type de filtre.

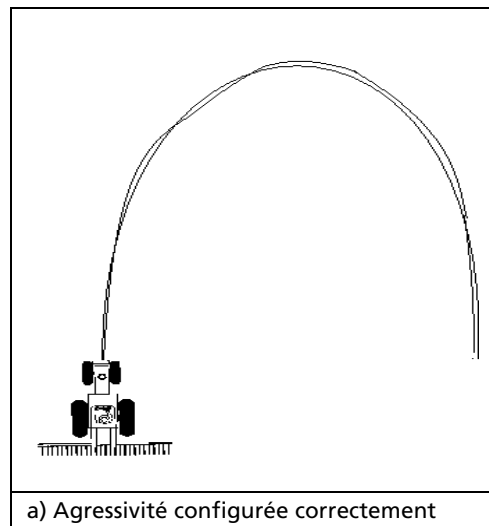
Récalibrer le système EZ-Steer pour des performances optimales avec la technologie T2 (pour les utilisateurs existants)

Lorsque vous utilisez le système EZ-Steer avec la technologie T2, normalement il faut augmenter le paramètre *Agressivité* et les valeurs à gauche et à droite de la technologie Freeplay™ par rapport à ceux définis lors de la calibration du système EZ-Steer sans la technologie T2.

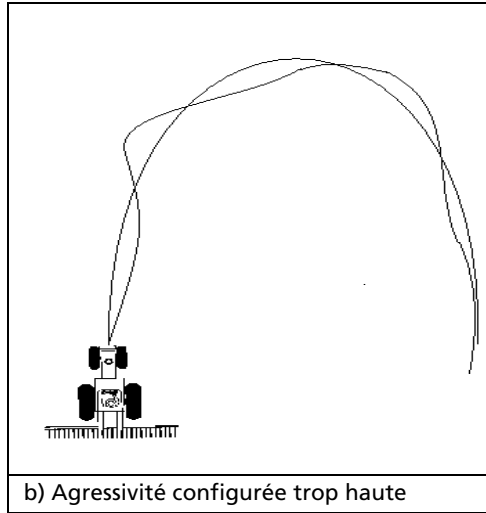
Optimisation de la calibration du système EZ-Steer pour les courbes

Afin d'obtenir une trajectoire uniforme lors d'opérations en courbes, réglez l'*Agressivité* en dessous de la valeur d'*Agressivité* optimale pour les lignes droites. Pour ce faire, sélectionnez *EZ Steer / Config. véhicule*.

La figure suivante illustre le déplacement du véhicule utilisé sur une courbe lorsque l'*Agressivité* est configurée correctement:



La figure suivante illustre le déplacement du véhicule utilisé sur une courbe lorsque l'*Agressivité* est trop haute:



Procédure de mise à jour

Pour mettre à jour votre système de guidage à barre de guidage EZ-Guide Plus avec le firmware version 3.10, utilisez le logiciel EZ-Toolbox™ version 2.03 ou ultérieure, téléchargeable à partir de www.EZ-Guide.com. Référez-vous au *Manuel de l'utilisateur EZ-Toolbox* pour les instructions de mise à jour.

Note – Les configurations de véhicule enregistrées avec les versions précédentes du firmware ne sont pas compatibles avec le firmware version 3.10. Pour de plus amples informations, référez-vous à *Améliorations des paramètres des véhicules enregistrés* à la page 8.

Informations supplémentaires

Pour des informations de support supplémentaires, visitez www.ez-guide.com ou contactez votre revendeur.